

Atelier 4 : Partenariat praticiens-universitaires dans la construction de la formation

REDUCTION DU FLUX, CONVENTIONS PARTENARIALES

Jean-Luc Viaux¹

Questions sur la part des professionnels dans la formation des psychologues : vers une formation en alternance ?

Les questions qui se posent sont les mêmes depuis... toujours. Pour s'identifier professionnellement il faut « compagnonner » avec des professionnels de sa profession pas d'une autre. Or la lecture annuelle de candidatures Master 2 montre qu'encore trop d'universités laissent les stagiaires de M1 se former auprès de non psychologues (souvent médecins), voire de « psy » privés ou publics dont la qualité de psychologue n'est pas évidente.

A Rouen nous exigeons depuis plusieurs années que la convention pédagogique comporte le N° ADELI du professionnel ce qui nous a permis de faire inscrire plusieurs dizaines de psychologues qui ne le faisaient pas, par négligence voire par refus. Cette « pédagogie » fait aussi partie du dialogue franc avec le terrain. En revanche le temps manque pour travailler avec eux directement (les réunions n'attirent qu'un dixième des professionnels qui prennent les étudiants en stage).

Derrière cette anodine question d'un numéro se cache toute la compréhension de l'usage et du bien fondé du titre unique de psychologue, et d'une déontologie plus souvent révérée comme objet culte que vraiment appliquée et qui semble se dissoudre dans le désordre du paysage professionnel.

Rappel de notre stratégie rouennaise :

a) Pas de stage sans convention pédagogique de stage, préalable à tout stage même « supplémentaire » ou « conseillé » signée par le professionnel, l'étudiant et l'enseignant et mentionnant les activités proposées au stagiaire. Le n° ADELI est exigé. Le constat est clair certains professionnels qui ont accueilli des stagiaires d'autres régions s'étonnent de notre exigence... que chacun balaye devant sa porte ! Le fait d'être psychologue devant la loi est une exigence du code de déontologie. Les 3 ans d'exercice professionnel prévus par les textes sont strictement respectés pour ne pas risquer d'invalider l'un des stages d'un stagiaire de Master si par hasard un fonctionnaire de la liste ADELI allait voir de près...

Et ce ne fut pas simple pour y parvenir... Même encore cette année, et alors que le département de psychologie a approuvé le dispositif et la Charte des Stages (consultable en ligne sur le site de l'université de Rouen, département de psychologie) on m'a demandé des exceptions pour des collègues dont on me certifie qu'ils sont psychologues mais que par négligence, etc.

b) Supervisions de stage uniquement par des professionnels non enseignants et qui n'ont pas d'autre rôle dans l'université

c) Stage dès la licence 3.

¹ Pr. de Psychopathologie, Doyen de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société - Université de Rouen

Ce que nous ne faisons pas faute de moyen sauf en Master 2 : la soutenance du rapport de stage n'est pas partagée avec des professionnels non universitaires.

Mais en Master 2 la part des 20% de professionnels enseignant est strictement respectée. Depuis un an deux enseignants temps partiels, psychologues professionnels, suivent les stages et vont « sur le terrain », dans deux des trois spécialités professionnelles.

Tout cela relève d'un bricolage astucieux face à des contraintes universitaires de toutes sortes, y compris les querelles internes, pour faire un peu mieux que pire, mais cela ne signifie pas un réel partage de la formation avec les professionnels. Mais tout cela ne vaut-il pas mieux que d'envoyer les futurs psychologues se former auprès de médecins, d'éducateurs ou autres professionnels.

Mais après avoir balayé chacun devant sa porte, constatons :

- qu'il est impossible de passer des conventions avec des collègues de psychologue pour réguler la demande des stagiaires,
- que beaucoup de collègues oublient très vite les contraintes de la vie universitaires et lanternent nos étudiants jusqu'en novembre ou décembre avant de leur répondre si oui ou non ils les prennent en stage...
- ne comprennent pas bien les exigences de la recherche ou prétendent la diriger, ou ont sur la déontologie une appréciation étrange.

Ces mini conflits ne vont jamais loin. Mais dans ma région alors que nous avons deux fois moins d'étudiants en master 1 qu'il y a 15 ans, nous avons deux fois plus de mal à trouver des stages : la vie institutionnelle souvent difficile des collègues y est pour beaucoup, plus que leur bonne volonté. Bref la formation c'est compliqué pour tout le monde.

Je n'ai pas d'illusion sur la récurrence de ce débat inutile qui se poursuivra aussi longtemps que nous existerons : depuis les années 70 les universitaires sont accusés d'être coupés du monde professionnel par les praticiens, alors que la perméabilité est constante entre les deux monde et que bien des enseignants conservent une pratique de psychologue.² Et je n'ai pas d'illusion non plus sur les arguments éculés concernant la longueur ou le rythme des stages, l'inutilité de telle ou telle place donnée à telle sous-discipline. Tout est dit depuis longtemps.

Questions prospectives et répétitives :

- La seule issue pour sortir des contraintes de licences de plus en plus généralistes et de Master sans sélection est de créer à l'université des formations professionnelles dès la deuxième année, aux seins d'écoles internes (comme il en existe aussi bien en chimie que pour le notariat), permettant cette fois une autre gouvernance que celle de départements universitaires, forcément piégés par des règles du jeu qui n'ont rien à voir avec une formation professionnelle.

- Ces écoles pourraient parce que co-dirigées créer des conventions partenariales avec des institutions (et non des personnes) permettant d'accueillir des stagiaires sans que ceux-ci fasse la course au stage et négocient eux-mêmes les conditions.

- La question de la prolongation des études d'une année (voire de 3 pour un doctorat « d'exercice » sur lequel on polémique vainement avant même d'avoir réglé la

² Et même parfois privilégie celle-ci au détriment de la cohésion des équipes pédagogiques et de la réponse aux besoins des étudiants... Ce qui finit par poser problèmes aux directions d'UFR pour gérer les emplois du temps.

question d'une 6^{ème} année) pourrait alors se poser si cette année était un stage de 6 mois en responsabilité financée par les entreprises selon la loi de 2006.

- Mais dans l'idéal ce serait l'ensemble du Master qui serait « en alternance » avec 1 semestre de cours, 1 semestre de terrain, ce qui permettrait une bien meilleure intégration des stagiaires au travail des institutions et une co-supervision sur le terrain : les universitaires pourraient faire, comme on le fait dans les IUT ou pour la formation des enseignants et autres lieux universitaires, des visites sur le terrain – ce qui améliorerait beaucoup nos relations professionnelles.

Une remarque en passant : former des enseignants à partir du master (et non plus du seul concours d'entrée en IUFM) pose des problèmes assez identiques en terme de structure à former des psychologues – la question des stages et du tutorat de stage est l'objet d'un débat que nous ferions bien d'écouter attentivement.

La condition sine qua non de ceci est la réduction drastique des flux étudiants qu'il faudra partager entre ceux qui apprennent de la psychologie et sont orientés ensuite vers des professions du social ou de la pédagogie ou de la formation, et ceux qui sont sélectionnés (si, si, j'ai écrit « sélectionnés » et je l'assume) pour devenir psychologues parce qu'il faudrait passer de 4000 à 1000 diplômés délivrés par an... Et là très franchement je connais trop la profession « professionnelle » et les universitaires pour croire à cette utopie.

Mais cela me fait toujours plaisir de l'énoncer.

Le 4 décembre 2010